

Mercredi 31 octobre 2018

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



initée par



présentée par

ALANTRA

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SANGAMO
THERAPEUTICS

Prix de l'Offre : 2,58 euros par action TxCell
Durée de l'offre : 17 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et publié par la société Sangamo Therapeutics, Inc. en application des articles 231-27 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Avis important

Conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'offre, le nombre d'actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires de la société TxCell ne représenterait pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de TxCell, Sangamo Therapeutics, Inc. a l'intention de mettre en œuvre dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer non présentées à l'offre (à l'exception des actions TxCell faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité) moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre, de 2,58 euros par action

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 18-500 en date du 30 octobre 2018 sur la note d'information établie par la société Sangamo Therapeutics relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de TxCell émises ou à émettre qui ne seraient pas déjà détenues par Sangamo Therapeutics, Inc. ou qui ne feraient pas l'objet d'un mécanisme de liquidité (l'« Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Sangamo Therapeutics a été déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2018 et mis à la disposition du public le 30 octobre 2018.

La note d'information établie par Sangamo Therapeutics, Inc. et visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Sangamo Therapeutics, Inc. (www.sangamo.com) et mise gratuitement à la disposition du public chez Alantra Capital Markets, 6 rue Lamennais, 75008 Paris.

Le document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Sangamo Therapeutics est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Sangamo Therapeutics, Inc. (www.sangamo.com) et mis gratuitement à la disposition du public chez Alantra Capital Markets, 6, rue Lamennais, 75008 Paris.

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué et la note d'information et tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégal ou à l'adresse de quelqu'un envers qui une telle offre ne pourrait être valablement faite. L'Offre n'a fait ni ne fera l'objet d'aucune formalité ni d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. Les porteurs d'actions TxCell situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

La distribution du présent communiqué et de la note d'information et de tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions.

Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué ou de la note d'information doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Sangamo Therapeutics décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.